

SSGPI

Rue Docteur Pircard 66
6040 Jumet
Tél. 02 554 43 16

A l'attention des Chefs de Corps, Comptables spéciaux et
Responsables des Ressources Humaines des zones de Police
5267 à 5276 et 5303 à 5338

A l'attention des Responsables du personnel des unités
fédérales relevant du Satellite Sud

Jumet, le 29/01/2018

Vos références

Nos références Communication SAT 2018/01

Votre gestionnaire de dossier
E-mail

Caroline Goffin
ssgpi.sat.sud@police.belgium.eu

OBJET : THEMIS: Communication relative au cycle de traitement de janvier 2018

Madame, Monsieur,

Le cycle de traitement de janvier 2018 a été clôturé le 19/01/2018. Cela signifie que les droits pécuniaires qui seront payés aux membres du personnel le 30/01/2018 sont entre-temps définitifs.

En annexe de la présente, vous trouverez un résumé des points importants relatifs au cycle de traitement de janvier 2018 ainsi que les dates importantes pour le prochain cycle de traitement.

A titre informatif :

- La circulaire GPI 87 concernant le report des congés de 2017 et l'octroi de certains congés en 2018 a été publiée au Moniteur belge du 27/12/2017. En 2018, deux jours fériés légaux (21 juillet et 11 novembre) coïncident avec un jour de week-end. En principe, les 2 jours de congé de substitution s'y rapportant sont fixés, pour l'ensemble du personnel des services de police, au 11 mai et 24 décembre 2018.
- Le **calendrier de production Themis 2018** a été publié en date du 09/01/2018 sur notre site internet. Pour rappel, ce calendrier reprend, par mois, les dates d'envoi du Modèle 9bis, de chargement du Modèle 9bis en Themis, des runs définitifs, de publication (au plus tard) des fichiers de paiement sur FINDOC et d'exécution de ces fichiers de paiement.
- Les montants des dotations/ allocations fédérales 2017 et la 1ère avance de la dotation fédérale de base 2018 ont été versés sur le compte de votre zone de police. La lettre accompagnante et les montants correspondants à votre zone ont été publiés dans l'application sécurisée FINDOC en date du 15/01/2018.
- Pour rappel, si la zone de police change la police contractée avec sa compagnie d'assurance relativement aux accidents de travail et que ce changement implique un nouveau numéro de police, il convient d'en informer le SSGPI. En effet, ce numéro de police est un champ obligatoire dans le moteur salarial. Pour ce faire, vous pouvez utiliser la fiche de renseignement disponible sur notre site internet (rubrique formulaire – 000-F-L-Assurance accident de travail : fiche de renseignement dans le cadre de la collecte des données concernant l'assurance accident de travail).
- Une nouvelle rubrique a été créée sur le site www.ssgpi.be, à savoir «COMPTABILITE » !
Entre autres publications, la communication mensuelle postérieure à la clôture d'un cycle de traitement sera sauvegardée sous cette rubriques.
- Cette année encore, le SSGPI mettra à disposition des zones de police un certain nombre de fichiers devant leur fournir un appui important. Ci-après, vous trouverez (sous réserve) le timing dans lequel les fichiers de données seront mis à disposition sur FINDOC:
 - Après la clôture de février 2018: fichier permettant aux zones de police d'établir la déclaration de rémunération pour le calcul de l'**assurance accident de travail** (fichier ATAO).
 - Après la clôture de mars 2018: fichier reprenant les **montants des jetons de présence** payés en 2017 aux conseillers de police des zones pluri-communales (déclaration INASTI).

- Le formulaire modifié F/L-020 "[Déclaration pour la détermination de votre situation fiscale](#)" a été publié sous la rubrique "[Formulaires](#)". Les montants des revenus professionnels ont été adaptés en fonction de l'année 2018.
- Une formation « SSGPI – Droits pécuniaires » est prévue les 22 et 23 mars 2018 à Bruxelles (Complexe Gêruzet)

Si vous avez des questions et/ou propositions (d'amélioration) après lecture de la présente, je vous invite à nous les communiquer par e-mail à l'adresse suivante ssgpi.sat.sud@police.belgium.eu.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.



Caroline Goffin
SSGPI – Chef de service Satellite Sud

